

## DISCOURS

PRONONCÉ PAR

# M. CHARLES ROBERT

ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT

VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION DU MUSÉE SOCIAL

---

Messieurs,

Je suis appelé par le comité de direction du Musée social à parler, devant ce cercueil, du concours donné par le comte de Chambrun à quelques-unes des œuvres sociales auxquelles il témoignait une vive sympathie.

De généreuses libéralités, de 50.000 francs chacune, ont été faites par lui à quatre grandes sociétés d'utilité publique et nationale qui sont :

La Société d'économie sociale, la Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices, la Société française des habitations à bon marché et le Centre fédératif du crédit populaire.

En outre, 15.000 francs ont été donnés à la Société générale de patronage des libérés.

La Société d'économie sociale, fondée par Le Play en 1856, a donné le nom de la comtesse Marie-Jeanne de Chambrun aux prix

qu'elle décerne maintenant chaque année pour honorer les vertus de famille et l'attachement à la maison patronale. Cette Société me charge d'exprimer, pour la libéralité qu'elle a reçue du comte de Chambrun, sa reconnaissance très vive et très respectueuse.

La Société de participation aux bénéfices, appelée en 1890 par le comte de Chambrun à lui faire connaître ses travaux, a aussitôt trouvé en lui un ami et un protecteur.

La Société française des habitations à bon marché a été, elle aussi, dotée généreusement par le comte de Chambrun qui n'a jamais cessé de suivre ses travaux : « Oui, disait-il, dans le beau discours qu'il a prononcé à Nice, en janvier dernier, le soleil, sa lumière et sa chaleur, l'air salubre et frais, le confort, la propreté, la joie du foyer, ne doivent point demeurer uniquement le partage des grands et des heureux de ce monde. Ils appartiennent à tous, aux pauvres, aux humbles, aux petits. »

Le Centre fédératif du crédit populaire en France était considéré par le comte de Chambrun comme un rouage puissant du progrès social. Dans sa recherche des moyens d'améliorer la condition des faibles, le comte avait été frappé de la force de la coopération du crédit pour libérer de l'usure directe ou cachée les petits travailleurs autonomes ou salariés. Il avait voulu seconder l'effort qui tend à acclimater en France les principes sains et les méthodes exactes de la coopération de crédit, soit dans les villes, soit dans les campagnes.

Le comte de Chambrun a senti, pendant ses dernières années, en quoi consiste la vraie gloire. Par un intime accord entre le témoignage intérieur de sa conscience et la joie qu'inspire l'approbation de tous, il a voulu faire, avec éclat, quelque chose de bon et de grand. Il a été un sincère ami de l'humanité. Entouré de traditions, il savait

y faire brèche pour laisser passer les réformes. Honorant à la fois un vieil arbre et une jeune plante, saluant le passé, mais souriant aux espérances de l'avenir, il a conquis, dans le monde entier, le cœur d'une foule d'hommes, admirateurs de son œuvre et qu'il n'a pas connus.

Ses initiatives hardies, la manière dont il a mis sa richesse au service du peuple, ont inspiré aux travailleurs de France autant de sympathie que de respect. Si les circonstances l'avaient permis, plusieurs auraient voulu le dire eux-mêmes à cette place, M. Ladousse, entre autres, membre de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production ; c'est lui qui, dans une occasion solennelle, disait récemment au nom de cette Chambre : « Nous ne sommes pas des utopistes, mais des hommes simples, des travailleurs ; nous cherchons à réaliser pratiquement dans l'ordre social les théories émises par de profonds penseurs, heureux si nous arrivons à les voir pénétrer de plus en plus dans nos mœurs. » J'ai reçu de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production le mandat d'apporter ici son suprême hommage.

Président d'honneur de *l'Alliance coopérative internationale*, le comte de Chambrun a pris généreusement une grande part à l'organisation du deuxième Congrès de cette Alliance, tenu au Musée social en 1896. Dans une allocution envoyée par lui, en 1897, au troisième Congrès qui allait s'ouvrir à Delft, le comte de Chambrun disait : « Il nous faut, sous des formes et des conditions variées, multiples, parvenir (du salarié) à l'associé ; il faut que les rapports du capital et du travail s'améliorent et changent dans des proportions considérables.... Il semble qu'à cet égard, il y ait, sur la surface entière de la planète, comme un mouvement d'opinion, des aspirations unanimes, des recherches internationales, universelles. » Puis,

s'adressant aux représentants de la grande Assemblée constituante de 1789, « à nos vieux pères », disait-il, il ajoutait : « Pour la revendication et la conquête du droit politique, vous avez triomphé.... Pour la revendication et la conquête du droit social, nous aussi, je le jure, nous triompherons ! » Le comte de Chambrun s'est toujours tenu loin de ceux qui ne voient dans le travail qu'une marchandise et dans le travailleur qu'une machine.

Où est la résultante de toutes les forces, de toutes les énergies diverses qui animaient, sans trêve ni repos, l'esprit et le cœur du comte de Chambrun ?

Ce qui a dominé en lui tout le reste, c'est le besoin d'agir, d'une manière utile, sur le destin des ouvriers et des paysans français : il cherchait à leur procurer l'émancipation, le bien-être, la sécurité des vieux jours par les voies légitimes et libérales, par l'association sous toutes ses formes, l'amélioration du contrat de travail, la coopération et la mutualité.

Il a poursuivi, depuis dix ans jusqu'à son dernier jour, un sublime idéal de justice, de solidarité, de bonté et de paix sociale.